

DEPARTEMENT

DORDOGNE

ARRONDISSEMENT

NONTRON

Effectif légal du conseil
municipal

15

Nombre de conseillers en
exercice

14

Nombre de conseillers
présents

12

COMMUNE
JAVERLHAC-ET-LA-CHAPELLE-SAINT-ROBERT

PROCÈS-VERBAL

Réunion du conseil municipal

du 13/09/2019

L'an deux mille dix neuf, le treize septembre à vingt heures trente, en application des articles L. 2121-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de Javerlhac-et-la-Chapelle-Saint-Robert (Dordogne) à la Salle de la Culture.
Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

PORTE Jean-Pierre	GOURINCHAS David	MONMOULINET Michel
ALLAIN Daniel	BOURBON Noëlle Marie	LIGER Isabelle
RAT Michel	PRESCHEZ Marie-Claude	MOREAU Vincent
BASSOULET Nathalie	MOUSSEAU Christiane	DUPOUX Chantal

Étaient absents et excusés : SANSONNET Sébastien, VILLARS Isabelle

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Jean-Pierre PORTE, maire qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus (présents et absents).

Monsieur Michel RAT a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour :

Délibérations :

- 1) Tarif Cantine Scolaire 2019-2020
- 2) Loyer maison BERTET
- 3) Création d'un poste d'Agent de Maîtrise Territorial
- 4) Convention pour l'Orthophoniste
- 5) Convention pour l'infirmier
 - Bilan rentrée scolaire
 - Remplacement du personnel partant à la retraite
 - Repas des Aînés - 13 octobre
 - Conseil Départemental : mise en œuvre du Budget participatif
 - MSAP / Maisons France Services
 - Questions diverses.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal s'il approuve le Procès Verbal de la réunion du 19 juillet 2019 :
► **le problème du branchement électrique -Place du Foirail- lors de la manifestation du Comité des Fêtes du 12 juillet a été soulevé ce jour là.** Monsieur le Maire a épilogué sur le sujet donnant suite à un débat.
Michel RAT revient aujourd'hui sur cette conversation au cours de laquelle il a été dit qu'il fallait mettre un stop à *l'amateurisme* ; le mot est fort et ne devrait pas figurer dans le procès-verbal. Il a été choqué par le fait que l'on parle juste avant d'un administré qui s'est investi pendant des années au sein de la collectivité en tant qu'élu, qui s'y connaissait en électricité de part son ancienne profession.

Monsieur le Maire renchérit en disant que ses propos ont été mal interprétés, il voulait simplement dire que ce n'était pas un professionnel, c'est tout, en aucun cas il ne dénigre le travail et l'investissement de cette personne au fil des ans et lui en est même parfaitement reconnaissant.

Dorénavant il faut faire appel à des **professionnels** pour ce type d'installation électrique et cela il le maintient car dans le cas contraire, la municipalité et le maire plus particulièrement restent **les seuls responsables** en cas d'incidents pour ne pas dire accidents : après il est trop tard pour avoir des regrets.

1. Délibération : Tarifs de la Cantine Scolaire : année scolaire 2019/2020

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que le tarif de la Cantine Scolaire est actuellement de 2,35 € le repas pour les enfants et 4,70 € pour les adultes. Cependant étant donné le contexte actuel et vu l'augmentation incessante des prix, la commune se doit de prévoir une augmentation du tarif. Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir délibérer sur le sujet.

Le Conseil Municipal, après délibération, DECIDE par 12 voix POUR ; 0 CONTRE ; 0 ABSTENTION d'augmenter le tarif des repas de la Cantine Scolaire à compter de la rentrée de septembre 2019 :

Le nouveau tarif sera de **2,40 €** par repas pour les enfants et **4,75 €** pour les adultes et ce applicable en septembre 2019.

2. Délibération : Location par la mairie d'une maison meublée pour le médecin

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la municipalité met à disposition d'un médecin généraliste une maison meublée avec jardin privatif depuis un an et que ce bail court jusqu'au 31/10/2019.

Il informe le conseil municipal que le loyer mensuel s'élève à la somme de 380,00 € hors charges, les frais de téléphone, internet et autres abonnements correspondants sont dus par le médecin et les autres charges (électricité et eau) sont assumées par la commune.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de bien vouloir, à la demande du docteur, prolonger la prise en charge du loyer par la commune jusqu'au 31 mars 2021 ce qui mettra un terme pour nous à une participation considérée comme primordiale quant à la préservation de l'activité médicale sur notre territoire. La propriétaire Madame BERTET Martine née MICHEL ne souhaite pas augmenter ce loyer.

Le Conseil Municipal, après délibération, par 11 voix POUR ; 1 CONTRE ; 0 ABSTENTION :

• **Accepte** le renouvellement de la prise en charge de cette location ainsi que le montant du loyer mensuel fixé à **380,00 €** hors charges à compter du 01/11/2019 et ce jusqu'au 31/03/2021 et d'assumer les charges d'électricité et d'eau pour ce dit logement.

3. Délibération : Création d'un poste d'agent de maîtrise. Suppression d'un poste d'adjoint technique principal de 1^o classe au 01/01/2020

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 39 relatif à la promotion interne,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emploi et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n° 84-53 susvisée,

Vu le décret 88-547 du 6 mai 1988 modifié portant statut particulier du cadre d'emploi des agents de maîtrise territoriaux,

Vu l'inscription de l'agent sur la liste d'aptitude à la promotion interne du grade d'agent de maîtrise après avis de la Commission Administrative Paritaire de catégorie C en date du 28/06/2019,

Vu le précédent tableau des effectifs adopté par le conseil municipal le 07 septembre 2018,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

- **la création** à compter du 1er Janvier 2020, d'un emploi permanent à temps complet **d'agent de maîtrise** pour une durée de 35h qui pourrait être occupé par un fonctionnaire du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux, les fonctions attachées à cet emploi seraient les suivantes :

- *Fonctions polyvalentes : responsable, encadrant et chargée entretien des locaux cantine – salubrité – et divers tâches techniques, restauration*

- **la suppression** de l'emploi d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe (occupé par l'agent qui sera promu) d'une durée de 35h.

Il propose de modifier le tableau des effectifs à compter du 01/01/2020 pour intégrer la création demandée.

- Les présentes modifications du tableau des effectifs prennent effet à compter du 01 Janvier 2020.

Grades	Effectifs		Durée hebdo	Fonction	Cadres d'emplois des Fonctionnaires
	budgétaire	pourvus			
Adj't Adm Terr Ppal 1° cl	0	1	35	Secrét. Mairie	Adjts Administ territoriaux
Adj't Adm Terr Ppal 1° cl	1	1	35	Enc.requ.tech.part	Adjts Administ territoriaux
Adj't Adm Terr Ppal 2° cl	1	1	35	Secr.assuj.obl.spéc	Adjts Administ territoriaux
Agt Sp Ppal 1° cl Ec Mat	1	1	31	Petite Enfance	Agts terr. spéc. écoles mater.
Agt Sp Ppal 2° cl Ec Mat	0	1	34.10	" en disponibilité "	Agts terr. spéc. écoles mater.
Agt de maîtrise	1	1	35	Polyv charg resto locaux	Agts maîtrise territoriaux
Adj't Tech Terr Ppal 1° cl	1	1	29.20	Agt serv. polyv.	Adjts Techniq territoriaux
Adj't Tech Terr Ppal 1° cl	1	1	35	Polyv.interv.techn.	Adjts Techniq territoriaux
Adj't Tech Terr Ppal 2° cl	1	1	35	Polyv.interv.techn.	Adjts Techniq territoriaux
Adj't Tech Terr Ppal 2° cl	1	1	35	Polyv.interv.techn.	Adjts Techniq territoriaux
Adj't Tech Territorial	1	1	35	Restaur. Ménage	Adjts Techniq territoriaux

Les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé dans l'emploi ainsi créé et les charges sociales s'y rapportant seront inscrits au budget communal aux chapitres prévus à cet effet.

VOTE : 12 POUR ; 0 CONTRE ; 0 ABSTENTION.

4. Délibération : Convention pour l'Orthophoniste

Monsieur le Maire confirme au Conseil Municipal que la nouvelle Orthophoniste, Madame Célia ROUSSEAU, s'est installée au sein de la maison médicale au 01 septembre 2019, le cabinet en entrant à droite, il propose la gratuité du local jusqu'à la fin de l'année 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE par 12 voix POUR ; 0 CONTRE ; 0 ABSTENTION la gratuité du cabinet pour l'orthophoniste jusqu'en décembre 2019.

Il charge Monsieur le Maire de signer une convention avec elle.

5. Délibération : Convention pour l'Infirmier

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'Infirmier Monsieur LEVEQUE Patrick installé au sein de la maison médicale, occupait un cabinet avec une collègue qui a cessé son activité sur Javerlhac. Aussi étant présent par intermittence en raison d'une activité partagée sur un autre secteur il lui a été demandé s'il accepterait éventuellement de partager ce local avec d'autres intervenants du milieu médical.

Il a accepté cette proposition et le maire demande donc au conseil municipal de bien vouloir minorer son loyer à la somme de 25,00 € mensuel.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE par 12 voix POUR ; 0 CONTRE ; 0 ABSTENTION que Monsieur LEVEQUE Patrick, en raison de la situation exposée ci-dessus, s'acquitte tous les mois d'un loyer de 25,00€ et ce à compter du 01 septembre 2019.

Il charge Monsieur le Maire de signer une nouvelle convention avec lui.

6. Délibération : Remboursement sur contrat Groupama

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un remboursement de la part de Groupama Centre Atlantique d'un montant de 923,67 € sur le contrat Villassur révisité récemment (suite à des modifications) et passé à échéance au 01 janvier 2020 alors qu'il aurait dû être au 01 mars 2020.

Le conseil municipal après avoir pris connaissance de ce remboursement, et après délibération DECIDE par 12 voix pour ; 0 contre ; 0 abstention

- d'accepter ce remboursement d'un montant de 923,67 € et charge Monsieur le Maire de l'intégrer dans le budget 2019.

■ *Commentaires sur la délibération* —> Monsieur le Maire veut demander à la commission des finances de réfléchir aux propositions tarifaires possibles pour les intervenants à la maison médicale (médecin, infirmiers, orthophoniste, ostéopathe, gestalt-thérapeute) au 01/01/2020 pour repartir sur de nouvelles bases.

Le médecin a une patientèle d'environ 20 clients par jour.

De bonnes nouvelles également du côté de l'ostéopathe et de l'infirmière.

En ce qui concerne la venue du kinésithérapeute, "Georges", qui avait découvert notre commune il y a 2 ans, il est toujours fort intéressé par ce poste et doit passer le B2 (niveau clef de "maîtrise courante" de la langue française) condition sine qua non afin de concrétiser ce projet.

Le Maire interpelle le conseil :

- imaginons qu'il arrive subitement, que fait-on ? Nous l'accueillons comment, lui proposons quoi ?
- un logement, le cabinet, gratuits ?

Il nous faut réfléchir très sérieusement à cela afin de ne pas être pris au dépourvu.

➤ **Bilan rentrée scolaire**

L'école accueille un nouveau Directeur Monsieur Guillaume *Rinjonneau*, professeur des écoles, ayant en charge les classes de maternelle. Il sera remplacé un jour par semaine afin d'exercer ses fonctions de direction.

Lisiane *Blondy* sera également remplacée 2 jours par semaine car elle est sur un temps partiel, ces remplacements seront assurés par un nouvel instituteur présent donc 3 jours/4.

68 élèves inscrits à la rentrée dont 3 sont partis depuis.

Chantal *Dupoux* a été informée, par des parents d'élèves, qu'il est très "à cheval" sur la tenue vestimentaire des enfants, garçons et filles.

En tant que membres de la -commission communale école-, Marie-Noëlle *Bourbon* informe le conseil que avec Christiane *Mousseau* elles ont été très bien reçues par le Directeur, il est très prévenant envers les enfants.

Monsieur le Maire souligne que pour avoir su mettre dans "le bain" les nouveaux arrivants d'origines thaïlandaise et espagnole, c'est remarquable, il a su les prendre en main, leur intégration se passe très bien.

Deux salles de classe disponibles à la rentrée sont occupées dorénavant par le périscolaire. Mais ne pourrait-on pas envisager de les utiliser à d'autres fins que scolaires, demande Monsieur le Maire ?

David *Gourinchas* répond que cela n'est sans doute pas possible en raison de la sécurité.

Monsieur le Maire réplique que si et il pose la question à tous les membres du conseil. A évoquer lors d'un prochain conseil.

Monsieur le Maire rapporte un problème relevant de la gestion des ressources humaines avec l'agent responsable de la cantine scolaire. En effet cet agent pratiquait un nombre d'heures assez conséquent, il lui avait dit à la rentrée scolaire 2018/2019 que ce serait la dernière année. Cet été il lui a rappelé cela en spécifiant qu'elle serait annualisée avec un certain nombre d'heures correspondant aux semaines scolaires et un nombre d'heures ou pas pendant les vacances scolaires.

➤ **Remplacement du personnel partant à la retraite**

Monsieur le Maire informe officiellement que Josiane *Sourdet*, adjoint administratif principal de 1° classe, a déposé sa demande de retraite qui sera effective au 01 mars 2020.

Il demande au conseil municipal de réfléchir pour son éventuel remplacement.

Par ailleurs, en ce qui concerne Jacques *Voisin*, ce dernier n'a, à ce jour, pris aucune décision ; il attend des réponses des différentes caisses.

➤ **Repas des Aînés - 13 octobre**

Marie-Noëlle *Bourbon* a demandé des devis à la SARL LARD DU GOUT LOIC GOURAUD :

- 3 propositions lui ont été faites = 21€ / 22€ / 23€ (pain compris)

le devis à 22€ fait l'unanimité soit :

→ Kir et toasts - Potage - Cassolette de St Jacques
Magret de canard - sauce périgieux et purée maison - Salade et fromages
Entremet chocolat mandarine - Café

13 conseillers seront présents afin de partager avec leurs invités ce moment de convivialité.

➤ **Conseil Départemental : mise en œuvre du Budget participatif**

Les citoyens peuvent déposer leurs idées jusqu'au 11 octobre 2019 sur le site du Conseil Départemental :

- "Et vous, que feriez-vous ? Dès aujourd'hui et jusqu'au 11 octobre 2019, vous pouvez soumettre une idée qui vous semble utile et que vous souhaiteriez voir réalisée. Votre idée sera ensuite étudiée avec les services du Département pour être transformée en un projet qui sera soumis au vote. Et s'il est élu par les citoyens, il sera réalisé dès 2020 !"

Monsieur le Maire invite ses collègues élu(e)s à participer à de nombreuses réunions prévues à ce sujet et à ne pas hésiter à faire preuve d'originalité.

➤ MSAP / Maisons France Service

Suite aux mesures gouvernementales, Monsieur le Préfet ne souhaite pas que la MSAP de Javerlhac soit transformée en Maison France Service, elle devrait donc être installée à la Sous-Préfecture de Nontron.

🔗 Questions diverses

■ Le Maire, Jean-Pierre *Porte* :

- carte de remerciements de la part de Régis *Privat* suite au décès de son papa.
- La Famille Belly remercie la municipalité par une gentille lettre pour l'hommage réservé à leur papa Marcel Belly.
- Les fouilles reprennent à Forge Neuve, pas de découverte spéciale pour l'instant.
- Invitation du SMD3, à l'attention des élus, organisant la visite du site de Saint Laurent des Hommes (déchetterie) le vendredi 27 septembre.

Pour infos et les élus intéressés, Pascal *Bourdeau* organise lundi 23/09 à à 18h30 une conférence sur "la gestion des déchets et la redevance incitative".

- Interpellation sur l'incendie du bâtiment *Nauzin* en juillet : la réserve d'eau, propriété de la famille *Nauzin*, a été rapidement épuisée. Le propriétaire explique à Monsieur le Maire qu'un forage eut été nécessaire pour alimenter cette réserve. Qui doit financer une telle installation dont les bénéficiaires pourraient s'étendre à l'ensemble du hameau ? Et pourquoi pas une ou des bornes incendie à aménager ? Vaste débat à élargir à l'ensemble de la commune.

Sur la commune de Souffrignac, dit David *Gourinchas*, ils ont fait une réserve dans les petits villages au cas où. Donc cela soulève un problème sur lequel il nous faut sérieusement réfléchir dit le maire.

- Le SMCTOM demande à la mairie de bien vouloir communiquer l'information suivante :

Pour information, il est recommandé de vider le contenu des sacs jaunes en vrac dans les conteneurs collectifs lorsqu'il y en a : les bacs sont ainsi remplis au maximum de leur capacité et cela permet, en plus, d'économiser les sacs jaunes qui sont, de toutes façons, amenés à disparaître...

- Au sujet de ORANGE, Monsieur *BROYER* sera convié lors d'une prochaine réunion du conseil municipal afin d'éclaircir certains points au sujet de la fibre et la réception internet.

S'en suit une discussion sur la qualité de réception de l'internet plus que mauvaise ainsi que de la téléphonie mobile. Quant à la qualité de l'internet tout le conseil est dubitatif.

Monsieur le Maire informe les conseillers que Bouygues Télécom a déposé en mairie la déclaration préalable pour l'installation d'un pylône. Les travaux vont pouvoir commencer, les problèmes de téléphonie mobile seront enfin résolus sur la commune.

- Le Comité féminin pour le dépistage du cancer du sein de la Dordogne - Octobre Rose - demande à ce que les communes participent. C'est une action noble annonce Monsieur le Maire. Comment montrer notre soutien ?

- Dimanche 29/09 : Rando VTT avec passage sur La Chapelle St Robert organisé par le Club des 2 Vallées.

- " " : Vide Grenier -Avenue de la Garenne à Javerlhac- organisé par le Comité des Fêtes.

- *En ce qui concerne le Pont sur la RD 93 dans le bourg :*

il a été décidé de ne pas déplacer ce pont, de le restaurer sur place. Les travaux devraient s'exécuter courant 2020. Ils sont très pessimistes, les sondeurs ont dit à Marie-Noëlle Bourbon qu'ils sont impressionnés par l'état de ce pont, elle demande au maire de bien vouloir se rapprocher du Conseil Départemental afin d'obtenir copie du compte rendu de ces sondages.

- Monsieur Philippe *Gallais* va intervenir quant à l'électrification -place du champ de foire- pour les manifestations.

- Quelques habitations ont été vendues sur le territoire de la commune, preuve que notre commune rurale attire de nouveaux résidents.

- Pêche de l'étang de Saint Estèphe les 07 et 08 octobre.

- La mise en service du surpresseur de La Chapelle Saint Robert tarde, la population sera avertie par l'Entreprise.

- Journée du Patrimoine les 21 et 22 septembre.

- Un marchand d'huîtres demande à installer un banc les samedis matins dans le bourg.

La supérette 8 à 8, depuis le départ de l'ancien ostréiculteur, vend également des huîtres, ce serait dommage de leur faire concurrence. Le conseil municipal est d'accord.

- Dordogne Habitat a pris rendez-vous avec la mairie le 19 septembre à 15 h00 pour faire le point au sujet du futur lotissement dans le haut du bourg.

- Madame Sylvie *Livert*, propriétaire d'une maison à l'entrée du bourg côté Angoulême, a écrit et transmis à la mairie une pétition demandant le changement des panneaux de limitation de vitesse de 70 à 50 km/h en raison de la dangerosité. En effet les véhicules rentrant dans le bourg ne respectent pas les 70 km/h.

L'agglomération est de la compétence du maire. Ce problème sera mis à l'ordre du jour du prochain conseil afin de prendre une décision. Dernièrement elle a relancé la mairie par mail et le Maire lui a répondu que :

- "Problème récurrent et complexe : le sujet sera à nouveau évoqué lors du conseil du 13 septembre.

Dans l'immédiat je pense que la meilleure solution est la répression :

exemple - voiture banalisée lundi 09 septembre – 446 contrôles – 54 excès de vitesse."

• Les 18 et 19 octobre l'Association North Dordogne Fundraising Group organise sa vente de vêtements au profit de la recherche sur le cancer.

■ Daniel Allain :

> Remboursement du Prêt Relais de 140 000 € :

- le 12/04/2019 = 53 000 €

- le 11/10/2019 = 40 000 €

> Eclairage de "La Cour" : toutes les Conventions sont revenues signées auprès du SDE 24 sauf 1 (à voir avec cet administré). Réunion à ce sujet mardi 17/09 avec le SDE 24.

> Presbytère : les locataires ont donné leur congé pour le 31 octobre 2019.

Que fait-on du bâtiment, faut-il le relouer, le vendre ? Ce genre de bâtiment est un gouffre pour la commune.

C'est un héritage de la commune répond Michel Rat.

Ok, répond Daniel Allain, mais au sujet de nos 2 autres locations aux écoles, la mairie fait du social, les loyers ne sont pas toujours honorés, il faut se battre en permanence.

Sa remise en état pour la location devient très compliquée, il y a beaucoup de frais à engager.

Quant aux appartements des écoles, l'air, le froid passent sous les portes. Il faut absolument faire quelque chose.

> Prévoir une réunion de la commission des finances afin de programmer les futurs travaux : point à temps etc...

> Par ailleurs il y a un problème avec notre tracteur tout neuf qui est en permanence en panne : A VOIR

il ne tourne pas à son régime normal, il tourne au ralenti, il faut voir avec l'Entreprise FAURIE répond Michel Rat.

■ Marie-Claude Preschez demande si l'on ne peut pas utiliser des verres en carton pour les manifestations suite à des sollicitations d'administrés.

■ David Gourinchas dit qu'il a bien reçu le mail de la mairie au sujet de l'ambrosie afin de la répertorier sur la commune. Il y en a autant dans les fossés que dans les terres, dit-il. C'est un problème récurrent, il faudrait faucher toutes les semaines car elle repousse très vite. Les moissonneuses la transportent, c'est très volatil.

Entendu dit Monsieur le Maire mais il faut voir avec l'adjoint technique Jacques Voisin pour l'inventaire.

■ Michel Rat déplore le manque de discipline des administrés. En effet, dans les bennes à ferraille de la déchetterie il y avait 2 télévisions, un congélateur, des imprimantes. A cause de ce genre de comportement le SMCTOM risque de fermer définitivement ce site.

Jean-Pierre Porte a porté plainte à la suite de dépôts illégaux devant le portail de la déchetterie, 3 personnes ont été interpellées par la gendarmerie. Il y a également des dépôts illégaux à côté des grandes poubelles dans le bourg, cela est INADMISSIBLE.

■ Nathalie Bassoulet : le bureau du Judo Club Javerlhacois a été repris, un nouveau bureau, une nouvelle Présidente : Madame Ducouret.

Par ailleurs elle a contrôlé de défibrillateur de la salle municipale de la Garenne, la batterie a été débranchée, il faut changer les électrodes (Urgent), voir avec Jean Guillaume Doucet de la CCPN.

■ Michel Monmoulinet annonce que le LOTO des Aînés du 08/09 s'est bien déroulé mais qu'il y avait un peu moins de monde que l'an passé.

■ Chantal Dupoux rappelle qu'il avait été prévu de changer le camion des adjoints techniques.

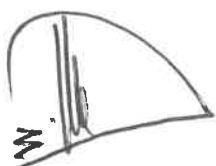
Daniel Allain répond affirmativement mais il faut attendre de percevoir le FCTVA.

■ Isabelle Liger émet l'idée d'une musique d'ambiance pendant le repas des Aînés.

Monsieur le Maire lève la séance à 23 heures.

Fait le 30 septembre 2019

Le Maire,



Le Secrétaire,

